

RESOLUTION CC/SPV**Considérant :**

- 1• le fait que le système de "l'enveloppe pédagogique"**) est destiné à réaliser des économies, donc imposera des choix difficiles
- 2• le fait que, sans avoir à assumer la décision des coupes budgétaires, les enseignants et leurs élèves en subiront de fait les conséquences
- 3• la tendance générale et les projets précis du DIPC visant à une autonomie accrue des établissements, source de pression supplémentaire sur les épaules des directeurs
- 4• l'accent qui est mis aujourd'hui sur les notions de participation, de travail en équipe et de culture d'établissement
- 5• l'assouplissement du cadre administratif, qui sera lié à EVM: encouragement aux projets pédagogiques ou éducatifs, espace réservé à la grille-horaire pour l'interdisciplinarité, aménagement sur mesure de la pédagogie dite compensatoire, etc
- 6• l'importance de mettre en place dans tous les établissements, y compris du Primaire, des processus démocratiques de décision, impliquant les enseignants

l'AD/SPV demande au DIPC que les principes de transparence et de concertation avec le corps enseignant soient intégrés dans l'étude du système de "l'enveloppe pédagogique par établissement".

** "l'enveloppe pédagogique" consiste à définir un coefficient d'encadrement par élève, dont la direction dispose pour répartir l'enseignement, les RTP (décharges), les périodes de décanat et de direction